



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



PÔLE RÉSORPTION DES BIDONVILLES

ÉTUDE DE CAS

## L'ACCOMPAGNEMENT SUR UN BIDONVILLE EN VUE DE SA RÉSORPTION

LE SITE LOUIS LE DÉBONNAIRE À METZ

juillet 2019



L'instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des bidonvilles et des campements illicites préconise, parmi les solutions proposées, l'**intervention directe sur site**, sous réserve d'un diagnostic sur le bâti confirmant l'absence de certains risques (pollution, inondation, etc..).

A Metz, le site **Louis le Débonnaire** fait figure d'exemple pour ce type d'actions. La démarche de **résorption durable**, menée sous l'égide de la **Ville de Metz et de la Fondation Abbé Pierre**, sur une durée de trois ans, présente un **bilan initial prometteur et permet d'entrevoir une résorption complète du bidonville**. Alors que 54 personnes étaient recensées sur le site en 2016, **elles ne sont aujourd'hui plus que 22**.

Cette fiche propose d'analyser les conditions essentielles à la réussite d'un projet d'accompagnement sur un bidonville en vue de sa résorption.

### 01 | LES CONDITIONS DE RÉALISATION

- Le contexte
- Le choix du site
- L'aménagement
- Fonctionnement et règles de vie

### 02 | LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

- La signature d'une convention par toutes les parties prenantes
- La mise en place de l'accompagnement social
- L'engagement financier des partenaires
- Le pilotage et le suivi volontariste du projet

### 03 | UN PREMIER BILAN PROMETTEUR

- Un premier bilan positif
- Une évaluation du dispositif

### 04 | CONTACTS UTILES

## 01 Les conditions de réalisation

### Le contexte

Depuis 2012, la Ville de Metz connaissait un **cycle d'installation et de démantèlement successifs** de campements illicites. Suite à une nouvelle évacuation, en juillet 2015, il a été décidé, sous l'impulsion de la mairie, de trouver un terrain viable où seraient temporairement installées les familles **en vue d'une résorption définitive sur trois ans** avant septembre 2019.

### Le choix du site

Suite à un **l'identification d'une opportunité, le site Louis le Débonnaire** a été choisi pour accueillir les familles (site de 2000 M<sup>2</sup>, à l'origine non viabilisé, en face d'un espace de sports et de loisirs). La signature d'un **accord avec son propriétaire**, à savoir la SNCF, a rendu possible cette mise à disposition.

En parallèle, un diagnostic social initial, réalisé par l'association *Trajectoires* de juin à septembre 2016, a permis **d'identifier 16 ménages pouvant y être installés**.

### L'aménagement

Les travaux de viabilisation du site (nivellement du remblai, mise en place des tonnes à eau, construction des premiers WC) ont été effectués en octobre et novembre 2015.

**Une fois le site viabilisé**, l'association *Quatorze* a pu procéder à l'installation des **infrastructures de base** (dont notamment des espaces sanitaires et familiaux) afin de **garantir la salubrité du lieu d'hébergement**. Suite au raccordement à l'eau et au branchement à l'électricité, le CCAS a assuré la prise en charge financière des factures.

### Fonctionnement et règles de vie

Une fois l'aménagement du site réalisé, **un règlement intérieur régissant son organisation** a été fixé au sein de **contrats de séjour signés avec les ménages**. Ce dernier a interdit notamment toute nouvelle installation sur site **afin de prévenir son agrandissement**. A ce titre, le principe selon lequel toute sortie s'accompagne de la disparition du lieu d'installation temporaire a ainsi été appliqué.

Le contrat a également précisé les **règles de fonctionnement du site** régissant le partage des tâches entre les familles occupantes et leur relation avec le voisinage. A ce titre, le respect et l'entretien des espaces communs à tour de rôle a pu poser certaines difficultés, nécessitant une coopération renforcée avec les ménages.

## 02 Les conditions de réussite

La signature d'une convention par toutes les parties prenantes

**Une fois la stabilisation du site effectuée** et le cadre temporel de 3 ans fixé, les acteurs se sont associés afin de mettre en place **un dispositif d'accompagnement social adapté aux besoins des familles**. Signé le 16 décembre 2016, **la convention MOUS Accompagnement-Relogement** a formalisé l'engagement d'une part de l'État, la Ville de Metz, le CCAS de la Ville de Metz, la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, et d'autre part, d'*Amitiés Tsiganes*, l'opérateur mandaté.

La mise en place de l'accompagnement social

Afin d'assurer l'insertion sociale des habitants, *Amitiés Tsiganes* s'est engagé **à mener des actions d'accompagnement selon cinq axes principaux**:

1. **Accès au droit** : domiciliation, services bancaires, aide juridictionnelle, mise en œuvre de l'AME.
2. **Éducation et alphabétisation** : intégration dans l'éducation primaire et secondaire, accompagnement vers le secondaire et le supérieur, mise en place de cours d'apprentissage du français pour les adultes.
3. **Santé** : développement de programme de santé et de prévention, orientation vers les services de santé adaptés, conduite de démarches d'éducation sanitaire.
4. **Insertion professionnelle** : réalisation d'évaluations de compétences et de capacités professionnelles, mobilisation des dispositifs d'insertion, mise en relation avec les entreprises environnantes.
5. **Accès à un logement de droit commun**: médiation avec les bailleurs sociaux, accompagnement dans le cadre de la procédure d'attribution des logements.

L'engagement financier des partenaires

Dans le cadre de la convention MOUS, les acteurs ont **consacré des moyens en adéquation avec les modalités d'accompagnement clairement établies**.

- **L'État et la Fondation Abbé Pierre** se sont engagés à verser chacun une **subvention totale de 50 000 euros pour les trois années**, répartie en plusieurs versements.
- **Le CCAS** s'est engagé à hauteur de **44 800 euros pour 2017 et 2018**.
- **La Ville de Metz** a effectué un **versement unique de 5 200 euros** pour l'année 2016.

## Le pilotage et le suivi volontariste du projet

Le **suivi volontariste du projet** a été rendu possible par le **plein engagement** de la Mairie, des services étatiques ainsi que des acteurs associatifs **au sein de deux instances de pilotage**. Celles-ci se sont en moyenne réunies au moins tous les 3 à 4 mois afin d'adresser les questions pratiques et stratégiques.

- **Un comité de pilotage coprésidé par le Préfet et le Maire de la Ville de Metz.** Réunissant tous les partenaires institutionnels et associatifs deux fois par an, il a permis de faire évoluer, le cas échéant, les objectifs de l'action et les modalités de sa mise en œuvre.
- **Un comité technique coprésidé par le CCAS et la Fondation Abbé Pierre.** Grâce à des réunions régulières (au moins une fois par mois, voire plus souvent en tant que besoin), il a assuré le suivi régulier de l'accompagnement à partir du diagnostic individualisé des familles.

## 03 Un premier bilan prometteur du projet

### Un premier bilan positif

Un **premier bilan prometteur** a été dressé lors du dernier comité de pilotage du projet :

- **Chaque habitant a pu ouvrir un compte en banque et bénéficier d'une ouverture des droits en matière de santé**, que cela soit auprès des CPAM, ou bien de la CMU ou MSA pour ceux qui travaillent, grâce à la mise en place d'un accompagnement physique auprès de ces structures.
- **Tous les enfants du site sont scolarisés et bénéficient d'une aide aux devoirs.** Ils ont pu aussi participer à des activités estivales organisées par la mairie et se rendre à plusieurs reprises dans un musée de la ville. Les adultes ont pu aussi bénéficier de l'enseignement du français.
- **L'intégration économique et sociale des habitants est très positive.** Seules deux familles demeurent sans emploi.
- **Plus de la moitié des personnes présentes initialement sur le site ont pu accéder au logement.** Ces familles relogées ont toutes été orientées vers différents bailleurs sociaux, par le biais de la procédure classique et sur le contingent du CCAS. Parmi les huit familles restantes, trois d'entre elles sont en attente de l'aboutissement de démarches déjà entreprises. Les cinq autres sont quant à elles en phase de finaliser leurs démarches respectives.

**Des moyens supplémentaires ont été récemment attribués** afin de rendre effectivement possible la résorption totale du site avant l'échéance du dispositif. Ainsi, le CCAS de Metz a alloué en décembre 2018 une **subvention dédiée** à la mise en place d'un accompagnement professionnel spécifique pour les deux adultes ne disposant pas encore de revenus propres.

### Une évaluation en cours du dispositif

La Fondation Abbé Pierre a établi un partenariat avec l'Université de Lorraine afin de réaliser une évaluation complète et indépendante du projet. Menée par Jean-Baptiste DAUBEUF, chercheur, celle-ci reposera à la fois sur des données collectées dans le cadre de la MOUS et sur des informations issues **d'une enquête menée auprès des bénéficiaires** (soit les 56 personnes initialement sur site en 2016).

Elle permettra non seulement de dresser un bilan complet de l'expérience de terrain, mais également de dégager des enseignements précieux à même de **nourrir de futures démarches d'intervention directe sur site**.

## 04 Contacts utiles

Jean-François DE TALENCÉ  
**DDCS de la Moselle**  
03 87 21 54 02

Gaëlle POLLIEN  
**CCAS de Metz**  
06 19 88 28 70

Luc BOUR  
**Amitiés tziganes**  
03 83 98 06 10

Véronique ETIENNE  
**Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés**  
03 87 18 45 03